



COMMUNE D'ANDOUILLÉ



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-deux, le seize à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle de réunion à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bertrand LEMAITRE, Maire.

PRÉSENTS :

Madame BLANCHARD Brigitte - Madame BRIDIER Claudine - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier - Monsieur GENDRON Hervé - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HANGOUET François-Noël - Monsieur HURAUULT Patrice - Monsieur JAMELIN Olivier - Monsieur LEMAITRE Bertrand - Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie – Madame MARECHAL-THOMAS Karine - Madame MONNIER Marianne - Madame RICOULT Séverine - Monsieur ROULAND Bruno

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur GOUGEON Yohann représenté par Monsieur JAMELIN Olivier

ABSENTS : néant

M. Olivier GAUDIN est élu secrétaire (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 8 JUIN 2022- Date d'affichage de la convocation : 8 JUIN 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 19 – Nombre de votants : 19

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

* * * * *

2022_06_16_01A Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mai 2022

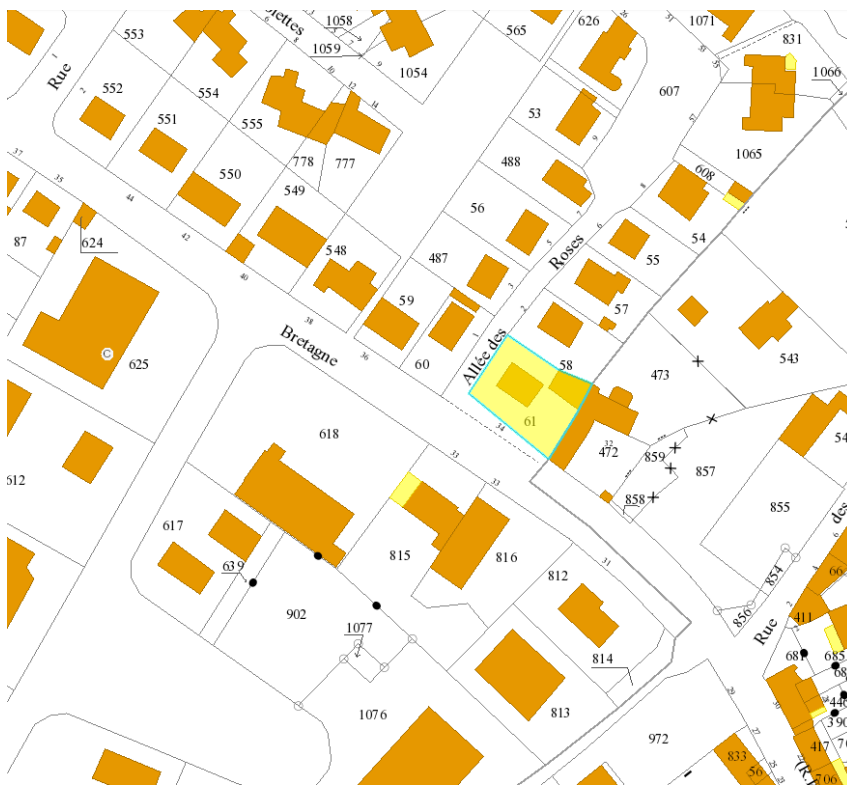
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

– **APPROUVE** le PV du 5 mai 2022

2022_06_16_01B DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2022-11

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section C 61 sise 34 rue de bretagne – 53240 Andouillé** transmise par Maître GUITTIER Olivier



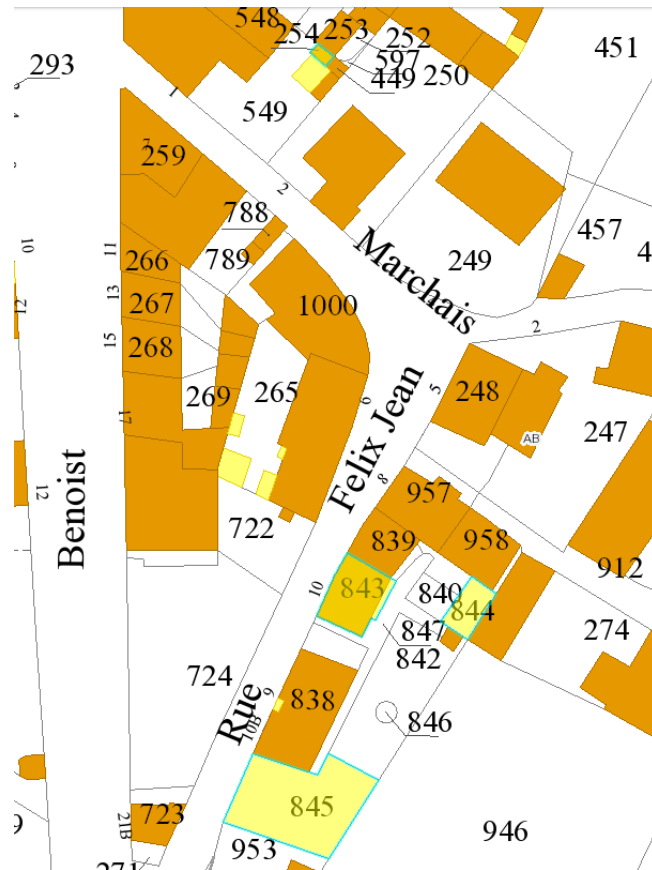
Décision n° 2022-12

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section C 695-1014 sise Pré des Isles – Zone Artisanale – 53240 Andouillé** transmise par Maître CORMIER Mathilde



Décision n° 2022-13

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur la **parcelle cadastrée section AB 845-844-843-254 sise 10 rue Félix Jean Marchais– 53240 Andouillé** transmise par Maître GUITTIER Olivier



Signature d'un devis :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a signé un devis concernant l'alarme incendie de l'école maternelle 1, 2, 3 Soleil pour un montant de 4660,16 € TTC avec la société Eurofeu.

2022_06_16_01C Modification de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **AUTORISE** M. le Maire à modifier l'ordre du jour

2022_06_16_02 DECISION MODIFICATIVE 1 COMMUNE/LOTISSEMENT DU HAUT BOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **ADOPTÉ** les mouvements de crédits tels qu'ils figurent sur le tableau ci-dessous et qui constituent la **décision modificative n° 1 du budget du Lotissement du Haut-Bourg.**

Section de Fonctionnement		COMMUNE		
Chapitre/Article	Opération	Nomenclature	Dépenses	Recettes
74/744		FCTVA		8 220,00 €
023		virement section investissement	8 220,00 €	
		Total Général DM	2 946 354,68	2 946 354,68 €
		Total Général fonctionnement initial	8 220,00 €	8 220,00 €
		Total Général fonctionnement suite DM	2 954 574,68 €	2 954 574,68 €

Section de d'investissement		COMMUNE		
Chapitre/Article	Opération	Nomenclature	Dépenses	Recettes
27/27638		Autres établissements publics	8 220,00 €	
020		dépenses imprévues	-12 938,00 €	
021		virement section de fonctionnement		8 220,00 €
10222		FCTVA		-12 938,00 €
		Total Général DM	-4 718,00 €	-4 718,00 €
		Total Général fonctionnement initial	1 562 723,93 €	1 562 723,93 €
		Total Général fonctionnement suite DM	1 558 005,93 €	1 562 723,90 €

Section de Fonctionnement		DM LOTISSEMENT		
Chapitre/Article	Opération	Nomenclature	Dépenses	Recettes
011/605		Achats de matériels	8 220,00 €	
023		virement section investissement	-5 708,10 €	
042/7133		Variation des en-cours		2 511,90 €
		Total Général DM	2 511,90 €	2 511,90 €
		Total Général fonctionnement initial	1 723 410,88 €	1 723 410,88 €
		Total Général fonctionnement suite DM	1 725 922,78 €	1 725 922,78 €

Section de d'investissement		DM LOTISSEMENT		
Chapitre/Article	Opération	Nomenclature	Dépenses	Recettes
040/3355		travaux	2 511,90 €	
021		virement section de fonctionnement		-5 708,10 €
16/16878		Autres organismes et particuliers		8 220,00 €
		Total Général DM	2 511,90 €	2 511,90 €
		Total Général fonctionnement initial	833 389,83 €	833 389,83 €
		Total Général fonctionnement suite DM	835 901,73 €	835 901,73 €

2022_06_16_03 CREDITS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour):

- **ADOPTE** les crédits scolaires suivants pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessous

Article	Libellé	2020 Crédit par élève :	2021	Proposition 2022
6067	Fournitures (scolaires, pédagogiques), crédits pédagogiques et équipement	91.55 €	91.96 €	93 €
6067	Enseignement spécialisé RASED Ecole Publique	1.00€	1.00 €	1.00 €
	Enseignement spécialisé RASED Ecole privée du Sacré-Cœur	0.50€ car demi-poste	0.50 € car demi-poste	0.50 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents au présent dossier

2022_16_06_04 Révision des tarifs des services périscolaires à compter 1^{er} septembre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour):

- ADOPTE** les tarifs des services périscolaires et extrascolaires (ALSH – garderie et restauration scolaire) tels que présentés dans le tableau présenté ci-dessous.

Tarifs garderie périscolaire	Andouillé		Hors Andouillé	
	Tarif 1 QF<=900	Tarif 2 QF >=901	Tarif 1 QF<=900	Tarif 2 QF >=901
7h30-8h30	1,60 €	1,65 €	2,20 €	2,30 €
16h30-17h30	1,20 €	1,25 €	1,70 €	1,80 €
17h30-18h30	1,20 €	1,25 €	1,70 €	1,80 €
18h30-19h	1,85 €	1,95 €	2,60 €	2,70 €

Tarifs ALSH
centre de loisirs

	Andouillé		Hors Andouillé	
	Tarif 1 QF<=900	Tarif 2 QF >=901	Tarif 1 QF<=900	Tarif 2 QF >=901
Garderie 7h30-9h00	1,60 €	1,65 €	2,20 €	2,30 €
journée	7,80 €	8,20 €	10,90 €	11,40 €
1/2 journée	3,90 €	4,10 €	5,45 €	5,70 €
Garderie 17h15-18h30	1,20 €	1,25 €	1,70 €	1,80 €

suppl petite sortie	2,00 €	2,00 €
suppl moyenne sortie	4,00 €	4,00 €
suppl grande sortie	6,00 €	6,00 €
suppl parc loisirs avec transport	24,00 €	24,00 €

Tarifs restaurant scolaire

	2022	arrondi
parents contribuables locaux	3,89 €	3,90 €
parents non contribuables	4,44 €	4,45 €
adultes	9,49 €	9,50 €
Repas pris sans réservation Préalable	7,70 €	7,70 €

2022_06_16_5 Cession de terrain à la société CONDATE – SAS Crèche Aventures pour la création d'une micro-crèche

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **DECIDE** de céder les parcelles d'une surface de 895m2 pour 30 000 €TTC, à **CONDATE – SAS crèches aventures**
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de cession, et toutes les pièces afférentes au dossier.

**2022_06_16_06 REGULARISATION DE L'ACHAT D'UNE PARCELLE A
L'INDIVISION DOUDET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **DESIGNE** l'entreprise ZUBER pour rédiger l'acte administratif
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de cession et tout acte administratif y afférent.

**2022_06_16_07 REGULARISATION DE L'ÉCHANGE DE TERRAINS
AU BAS ROCHEROBERT AVEC M. COULON JEAN-CLAUDE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **DESIGNE** l'entreprise ZUBER pour rédiger l'acte administratif
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de cession et tout acte administratif y afférent.

2022_06_16_08 – NOUVELLE CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **ADOPTE** le projet de nouvelle convention
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

2022_06_16_09 Convention de mise à disposition de 2 carrés de jardin à l'association La Caravane

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **DECIDE** de proposer la convention à l'association La Caravane
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

2022_06_16_10 tarifs du cimetière communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **ADOPTE** la modification de tarif proposée
- **FIXE** la grille des tarifs du cimetière de la manière suivante :

	Tarifs communaux	2021	2022	2021	2022
		Habitants ou associations d'Andouillé		Habitants ou associations extérieures	
Cimetière	CONCESSION CIMETIERE :			après accord du bureau municipal, suite à une demande justifiant la filiation avec une famille Andolléenne	
	. trentenaire	112,34 €	113,47 €	224,68 €	226,93 €
	. cinquantenaire	185,17 €	187,03 €	370,35 €	374,05 €
	CONCESSION COLOMBARIUM	- €			
	. 15 ans	449,89 €	454,39 €	540,01 €	545,41 €
	. 30 ans	897,15 €	906,12 €	1 076,59 €	1 087,36 €
	CONCESSION CAVURNE	- €			
	. 15 ans	303,45 €	306,49 €	364,08 €	367,73 €
	. 30 ans	546,06 €	551,52 €	655,61 €	662,17 €
	CONCESSION PYRAMIDE	- €			
	. 15 ans	514,57 €	519,72 €	596,52 €	602,49 €
. 30 ans	956,27 €	965,83 €	1 121,92 €	1 133,14 €	

	PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR	- €			
	La plaque	36,47 €	36,84 €	36,47 €	36,84 €

2022_06_16_11 CONTRAT D'ADHESION A BERGER LEVRAULT ECHANGES SECURISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **DECIDE** de changer d'opérateur de transmission pour les actes soumis au contrôle de légalité
- **APPROUVE** le choix du prestataire Berger-Levrault et de sa solution
- **DECIDE** d'adhérer au contrat proposé

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat de services pour une durée de 3 ans pour un montant de 945,00 € H.T. avec une mise en service d'un montant de 895,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec le préfet pour ce changement d'opérateur de transmission

2022_06_16_12 CONVENTION DE RETROCESSION LOTISSEMENT LES SEPT FONTAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- **ADOPTE** la convention ci-annexée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

- Débordement des containers de la gare

Mme Blanchard constate qu'ils débordent très souvent. Mr Garnier précise que le container est acheté. Il n'est pas installé à ce jour car une réflexion est en cours sur l'implantation des containers. En effet, le projet de chaufferie mutualisée permettrait de libérer un espace avec la suppression de la citerne à gaz. L'ensemble des déchets pourraient ainsi être ramenés près de la Poste. Compte tenu du besoin croissant, Mr Garnier propose d'étudier à nouveau le dossier en allant chercher de nouveaux devis pour les présenter à la commission.

- Gestion des poubelles du cimetière

Mme Blanchard alerte sur l'absence de tri et sur la quantité importante de déchets à la grande porte. Mr Garnier précise que la difficulté pour les agents est qu'ils ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour reprendre les poubelles. Il s'agit de 600 kg de déchets qui sont repris à la main. Monsieur le Maire propose que la commission y réfléchisse et envisage des solutions comme la mise en place d'une nouvelle signalétique. Mr Garnier insiste sur la nécessité de prévoir les moyens techniques pour récupérer les déchets. Il est proposé de se rapprocher d'autres communes à la recherche d'expériences positives et de travailler le dossier avec l'appui des services techniques.

- Entretien des chemins pédestres

Mme Guichard signale que certains chemins pédestres sont impraticables à certains endroits. Les espaces verts du bourg manquent d'entretien en ce moment. Des plantations sont à remplacer à

certaines endroits.

Mr Rouland précise qu'il est désormais trop tard pour intervenir. De plus, l'entretien relève par endroit de certains riverains. Bien que le nouveau microtracteur va faciliter ce travail à l'avenir, l'idée de la journée citoyenne « faucillage » est relancée par Mr le Maire car certaines parties ne peuvent être entretenues qu'à la main. Il est rappelé que l'association VALOREN intervient deux fois par an pour entretenir le milieu des chemins.

- Interdiction de circulation chemin de la Convenancière

Mr Garnier informe le conseil municipal que la commission développement durable propose d'interdire la circulation aux voitures sur le chemin de la Convenancière. Un poteau mobile devra être installé pour matérialiser cette interdiction.

- Proposition de nom pour l'espace sportif : la commission propose le nom d'un athlète mayennais Vladimir Vinchon
- Après-midi musicale ouvert à tous avec le village des aînés et l'école de musique. Cet événement a remporté un franc succès. Les aînés de la commune ont apprécié de pouvoir participer à ce temps d'animation.

- Conseil des écoles

Mme Monnier présente les projets pour l'année scolaire à venir. Il est proposé de participer aux projets « musique à l'école » pour tous les CM des écoles privées et publiques dès janvier 2023. Le coût est estimé à 1 600 €. Pour le collège, le coût est pris en charge par la Communauté de communes de l'Ernée et le département.

Le remplacement de l'enseigne de l'école primaire publique est en réflexion. Un professionnel pourrait intervenir pour réaliser des panneaux qui seraient créés par tous les élèves de l'école en laissant la possibilité de continuer le projet pour les prochaines années pour embellir les abords de l'école et mettre en avant les entrées. La commune aurait à sa charge la préparation des murs et l'installation finale ainsi que l'achat de panneaux de bois.

- Projet d'agrandissement de la Daumerie : ce projet ne pourra se faire avant 2023.
- Infos CCE : L'implantation d'une France services à Andouillé sera validée par le prochain conseil communautaire. Ce projet nécessite de restructurer l'accueil de la mairie notamment pour répondre aux obligations d'accessibilité.
- Informations sur les manifestations à venir sur la commune
 - Journée festive du 9 juillet portée par la Caravane présentée par Sophie Leterrier
 - La fête du 13 juillet et le 19 août présentés par Olivier Jamelin. Il fait appel aux bénévoles. Les membres du conseil municipal sont invités à faire un retour par mail pour se positionner.
 - Claudine Bridier invite à retenir la date du 3 septembre 2022 pour le forum des associations avec l'inauguration à 10h30 du city stade
 - Organisation d'un Challenge des Gentlemen en partenariat avec la ligue de cancer le 6 novembre prochain

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h09.